

Ministry of Education

Office of the Assistant Deputy Minister

Indigenous Education and Well Being
Division13 Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Bureau de la Sous-ministre adjointe

Division de l'éducation autochtone et
du bien-être13^e étage, édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation

Expéditeur : Denise Dwyer
Sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

Date : Le 6 novembre 2017

Objet : Mise à jour sur la légalisation du cannabis

Je vous écris pour faire le point sur les changements législatifs proposés en ce qui concerne le cannabis à des fins non médicales et la façon dont cette loi, si elle est adoptée, toucherait les conseils scolaires et les écoles de l'Ontario.

Le 1^{er} novembre 2017, le gouvernement provincial a présenté un projet de loi qui établit le cadre législatif et réglementaire pour la possession, la vente et la consommation de cannabis à des fins non médicales en Ontario. Cette loi fournirait un cadre provincial en réponse à l'annonce faite le 13 avril 2017 par le gouvernement fédéral qu'il légalisera le cannabis à des fins non médicales à compter du 1^{er} juillet 2018. J'inclus le lien au [communiqué de presse](#). Veuillez noter que le gouvernement reste déterminé à faire en sorte que les magasins de détail soient situés loin des écoles.

Aux termes de la loi proposée, la consommation de cannabis à tout âge sur le terrain d'une école ou durant des activités scolaires pourrait toujours entraîner une suspension (sauf pour le cannabis utilisé à des fins médicales). La loi proposée modifierait la *Loi sur l'éducation* comme suit :

- la suspension d'un élève en possession de cannabis ou qui en aurait consommé serait envisagée;
- la suspension serait requise et l'expulsion serait envisagée si un étudiant partage du cannabis avec quiconque ayant moins de 19 ans;
- le code de conduite provincial serait modifié afin de décourager la consommation de cannabis.

Grâce à ces changements, le cannabis à des fins non médicales serait traité de la même façon que l'est actuellement l'alcool dans la *Loi sur l'éducation*. Les politiques du Ministère et des conseils scolaires devront donc être modifiés afin d'être harmonisées avec les changements législatifs.

Pour appuyer le secteur de l'éducation, le Ministère prévoit offrir des ressources liées au curriculum de l'Ontario, aux soutiens en matière de santé mentale et à l'approche gouvernementale sur le bien-être.

De plus, au cours de l'automne 2017 et jusqu'au printemps 2018, le Ministère consultera des intervenants du secteur de l'éducation et des milieux communautaires afin de recueillir des idées pour la conception des soutiens et des ressources supplémentaires dont a besoin le secteur de l'éducation afin de prévenir ou de retarder la consommation de cannabis chez les jeunes et de promouvoir des choix bénéfiques pour la santé et la sécurité des élèves.

Ces consultations orienteront l'élaboration et l'adaptation de documents fondés sur des données probantes pendant toute l'année 2018 pour favoriser l'information et la sensibilisation des élèves, de leurs parents et du secteur de l'éducation dans son ensemble tant avant qu'après la légalisation du cannabis.

Nous demeurons déterminés à travailler en collaboration avec les conseils scolaires et les partenaires du milieu de l'éducation pour leur fournir un appui en vue de la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral d'ici juillet 2018. À cette fin, le ministère de l'Éducation continuera à travailler en partenariat avec d'autres ministères du gouvernement pour faire en sorte que le bien-être, la sécurité et l'importance accordée à l'apprenant global continuent d'éclairer notre démarche et nos efforts collectifs en prévision de la légalisation du cannabis à des fins non médicales en Ontario.

Reconnaissant que les politiques des conseils scolaires devront rapidement faire l'objet d'une révision pour refléter les changements législatifs proposés, décrits ci-dessus, nous poursuivrons nos consultations auprès de vous et vous tiendrons informés des développements dans cet important dossier.

Enfin, je vous fournis le lien vers ma [note de service du 19 avril 2017](#) contenant des questions et réponses et des ressources pour vous aider à répondre aux questions des éducatrices et éducateurs, des parents, des élèves et des autres membres du milieu scolaire.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par

Denise Dwyer
Sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

c. Council of Ontario Directors of Education